



## 59<sup>ième</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

25 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions le Rapporteur spécial pour son rapport et ses recommandations. Le respect des droits humains, en particulier ceux des populations les plus vulnérables et marginalisées, doit être au cœur de notre réponse au changement climatique.

Le Luxembourg a pleinement conscience que les impacts du dérèglement climatique frappent de manière disproportionnée les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement et exacerbent ainsi les inégalités existantes, compromettant les droits fondamentaux à la vie, à la santé et à un environnement sain. Nous continuons de faire de ces pays une priorité dans notre stratégie de coopération au développement.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Votre rapport met en évidence que des mécanismes de financement innovants peuvent jouer un rôle essentiel dans le renforcement de la protection sociale des populations les plus exposées aux effets du changement climatique. Ainsi, le Luxembourg continue de s'engager activement dans la mise en place de nouveaux outils financiers innovants : Un exemple sont les obligations catastrophes – les *catbonds* – protégeant contre les risques liés aux événements de sécheresse extrême, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale.

Monsieur de Schutter,

Quelles sont les bonnes pratiques en matière de finance innovante afin de renforcer les capacités de résilience des pays vulnérables face aux chocs climatiques ?

Je vous remercie de votre attention.

(230 mots, temps de parole 1 min 30 s – LU 27<sup>ième</sup>)